

PLAN D'ACTION REGIONAL 2014-2017

Onglet 9: aide à l'analyse des grilles

ANALYSE DES GRILLES

EVALUATION DES MANUTENTIONS ET MATERIEL A DISPOSITION															
Bâtiment / unité / étage :			GIR du résident :			Rédacteur(s) de la fiche :									
Chambre (N°) ou espace commun :			Poids du résident :			Date de l'évaluation :									
Actions réalisées	Manut.		Fréquence	Taux de coopération du résident	Aides techniques mises en œuvre										Taux d'utilisation réelle
	pondérales	subpondérales			Lève pers. sur rail	Lève pers. roulant	Verticalisateur	Lit à hauteur variable	Guidon, disque de transfert	Planche de transfert, drap de glisse	Dispositif de mise à l'eau	Chaise d'hygiène à hauteur variable	Chariot douche, douche au lit	Autre	
Transferts autour du lit <i>(lit-lèveuil roulant; lit-lèveuil)</i>															
Repositionnement															
Réalisation de toilettes <i>(transfert chaise / chariot de douche, baignoire, etc...)</i>															
Hygiène (élimination) <i>(Mise sur les toilettes, transfert chaise d'hygiène, etc...)</i>															
Réalisation de soins <i>(Pansements, etc...)</i>															
Autres (ex : chute)															
Globalement, sur une échelle de 1 à 10, comment estimez vous la difficulté de mobilisation de ce résident ? (1- Facile 10- Très difficile) :															
COMMENTAIRES DU SOIGNANT															

1

2

3

4

5

- 1** : Identifier s'il y a des manutentions pondérales : ce seront celles à supprimer en priorité
- 2** : Vérifier la disponibilité du matériel à disposition
- 3** : Si le taux indiqué est différent de 100%, il conviendra de s'interroger sur les raisons
- 4** : Si le niveau de difficulté est supérieur ou égal à 5, il s'agira de comprendre les raisons de la difficulté ressentie (coopération, pathologie du résident, etc...)
- 5** : Les commentaires contiennent des informations explicatives et parfois des pistes de solutions proposées par les soignants.

LE PLAN D' ACTIONS

Le travail d'évaluation devra nécessairement aboutir sur un plan d'actions qui sera présenté aux équipes soignantes. Les mesures de prévention pourront concerner un seul résident, une unité, voire l'ensemble de l'établissement. Les actions pourront être d'ordre techniques, humaines ou organisationnelles (cf quelques exemples ci-dessous)

TECHNIQUES

Adéquation de l'aide technique par rapport aux besoins
Acquisition d'aides techniques supplémentaires ou nouvelles
Mise en place d'une maintenance préventive pour les aides techniques
Réparation d'aides techniques en panne

HUMAINES

Formation continue des personnels (PRAP 2S notamment)
Formation de l'ensemble des soignants à l'utilisation des aides techniques
Accueil / formation / tutorat des nouveaux salariés sur l'utilisation des aides à la mobilisation

ORGANISATIONNELLES

Nb de personnels présents pour effectuer la mobilisation
Echanges formalisés et organisés sur les techniques de mobilisation pour chaque résident
Analyse systématique de tous les accidents du travail de manutention
Techniques de mobilisation écrite et mise à jour dans le plan de soins de chaque résident
Mise en place de référents manutention (assurant le tutorat, participant au choix des aides techniques, etc...)
Recours systématique à l'ergothérapeute en cas de difficultés avec un résident